

# 5

choses à  
retenir sur:

le formulaire  
obligatoire  
*Déclarations  
du vendeur  
sur l'immeuble*

*Copropriété  
divise*

**1.** Remplace le formulaire *Déclarations du vendeur sur l'immeuble* lors d'une transaction visant une copropriété divise.

---

**2.** Inclut des questions spécifiques à la copropriété (fonds de prévoyance, frais de condo, services communs, dispositifs de sécurité, etc.).

---

**3.** Protège le vendeur contre d'éventuels recours.

---

**4.** Permet à l'acheteur d'avoir un portrait clair et précis de l'état de la copropriété.

---

**5.** Contribue à un resserrement de l'encadrement des transactions visant des copropriétés divisées.

Un outil pour une transaction immobilière optimale!